



16^{ème} RÉUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA CMS

Bonn, Allemagne, 28-30 juin 2010

PNUE/CMS/ScC16/Doc.21
Point 10.0 de l'ordre du jour

DEBRIS MARINS

(Soumis par l'Australie)

1. Le PNUE reconnaît tout débris marins comme étant une matière solide persistante, fabriquée ou transformée, jetée, larguée ou abandonnée dans le milieu marin et côtier.
2. L'Australie reconnaît que les débris marins sont nocifs pour la vie marine, y compris pour les espèces migratrices d'oiseaux, de requins, de tortues et de mammifères marins. Les débris marins peuvent provoquer des blessures ou la mort par noyade, des blessures par enchevêtrement ou lésions internes, ou la mort par inanition après l'ingestion.
3. L'Australie, en plus des autres parties à la CMS s'engage à se consacrer à la menace posée par les débris marins pour les espèces migratrices.
4. «Blessures et décès de la vie marine vertébrée causées par l'ingestion ou l'enchevêtrement de débris marins nuisibles» ont été répertoriés comme étant un processus menaçant clé dans l'Acte 1999 d'Australie pour la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité en 2003.
5. L'Australie a finalisé un *plan de réduction des menaces pour les effets des débris marins sur la vie marine vertébrée* (TAP) en 2009. Le TAP vise à fournir une approche nationale coordonnée pour la mise en œuvre de mesures afin de prévenir et atténuer les effets des débris marins nuisibles sur la vie marine vertébrée.
6. Le TAP comprend quatre objectifs:
 - 6.1 Contribuer à la prévention à long-terme de l'incidence des débris marins nuisibles
 - 6.2 Débarrasser le milieu marin des débris marins nuisibles existant
 - 6.3 Atténuer les effets des débris marins nuisibles sur les espèces marines et les communautés écologiques
 - 6.4 Contrôler la quantité, l'origine et les effets des débris marins et évaluer l'efficacité des mécanismes de gestion au fil du temps pour la réduction stratégique des débris
7. Parmi les objectifs du TAP il existe un certain nombre d'approche:
 - 7.1 Améliorer les pratiques de gestion des déchets sur terre et en mer
 - 7.2 Sensibiliser le public et améliorer les campagnes d'éducation sur la prévention des déchets sur terre et en mer

- 7.3 Construire et renforcer la collaboration internationale pour identifier l'origine et des réponses efficaces à la prévention des débris marins nuisibles
 - 7.4 Développement d'une approche nationale de collecte et de gestion de l'information
 - 7.5 Améliorer la compréhension des origines des débris marins nuisibles
 - 7.6 Faciliter la mise en œuvre pour la recherche sur la faune et des mesures de recouvrement
8. L'Australie a été impliquée pour améliorer la compréhension des origines et la distribution des débris marins nocifs à la fois au niveau régional et national, en se concentrant sur les débris dans les eaux australiennes.
9. L'Australie reconnaît la menace provenant de la nature transfrontalière des débris marins, et cherche à renforcer la collaboration internationale pour identifier les origines et des réponses efficaces aux effets des débris marins nuisibles sur les espèces migratrices.

Action requise:

Les membres du Conseil scientifique sont invités à:

- a. examiner la durabilité et l'importance de la menace pour les espèces migratrices par les débris marins aux Parties à la CMS;
- b. examiner la durabilité en promouvant le TAP australien comme étant une mesure modèle pour s'attaquer aux débris marins nuisibles à un niveau régional;
- c. examiner l'opportunité d'introduire une résolution à la COP mettant l'accent sur les débris marins; et
- d. fournir des conseils sur la portée potentielle d'une telle résolution.